



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Cahors, le 18 décembre 2018,

Communiqué de presse

LA DDT VOUS INFORME TÉLÉDÉCLARATION AIDES BOVINES – CAMPAGNE 2019 : AIDE AUX BOVINS ALLAITANTS ET AIDE AUX BOVINS LAITIERS

La télédéclaration en ligne est obligatoire via le site « TéléPAC » : www.telepac.agriculture.gouv.fr
à partir du **1er janvier 2019 jusqu'au 15 mai 2019** au plus tard
Il ne sera pas possible de déposer une demande « papier »

La demande doit impérativement être télédéclarée le 15 mai 2019 minuit au plus tard (sans pénalités de retard). N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives (si nécessaire) à votre demande. Vérifiez que vous avez bien coché la case correspondante à l'aide sollicitée et que vous avez bien signé électroniquement votre demande.

Si vous n'avez pas utilisé votre compte Télépac 2018, ou si vous avez égaré votre mot de passe, vous aurez besoin d'un nouveau code personnel Télépac. Celui-ci figure sur le courrier qui vous a été adressé au mois d'août 2018. Il reste valable pour le premier trimestre 2019.

Comme l'an dernier, la Chambre d'Agriculture proposera un accompagnement personnalisé aux éleveurs qui le souhaitent, pour les aider à réaliser leur télédéclaration.

Rappel des conditions de sollicitation des aides

- **Aide aux Bovins Allaitants (ABA) et Aide aux Bovins Laitiers (ABL) :** La période de détention obligatoire (PDO) est de 6 mois à compter du lendemain du dépôt de la déclaration d'aide (ou le 15 mai si dépôt tardif)
- **Aide aux Bovins Allaitants (ABA) : Critère d'éligibilité des femelles primées**
 - Détenir sur l'exploitation au moins 10 UGB vaches /brebis /chèvre dont au moins 3 vaches éligibles
 - Si vous êtes « nouveau producteur », vous pouvez demander la prise en compte de vos génisses dès le début de la PDO, à hauteur de 20 % maximum des vaches présentes

En cas de besoin, vous pouvez contacter la DDT du LOT aux coordonnées indiquées ci-dessous :

DDT du Lot – ABA / ABL / VSLM 2019 – Cité administrative – 127, Quai Cavaignac – 46 009 Cahors cedex
Tél. : 05 65 23 61 57/60 – Courriels : nadege.moissonnier@lot.gouv.fr ou ddt-pac@lot.gouv.fr
Prenez connaissance des notices d'information Aide aux Bovins Allaitants (ABA)
et Aide aux Bovins Laitiers (ABL) – Campagne 2019

Contact :

Pôle de la communication interministérielle

pref-communication@lot.gouv.fr – 05.65.25.10.60 ou 06.07.80.97.16